



Perspective de la Session d'hiver 2017

Première semaine Conseil national

- 27.11. Encouragement de la mobilité internationale en matière de formation durant les années 2018-2020 (17.031) **Oui**
- 27.11. Mo. Conseil des Etats (CSEC-CE). Association à part entière de la Suisse au programme Erasmus plus à partir de 2021 (17.3630) **Oui**

Première semaine Conseil des Etats

- 28.11. Budget 2018 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2019-2021 (17.041) **-**
- 29.11. Mo. Baumann. Allocations familiales. Pour une répartition des charges équitable (17.3860) **Oui**
- 29.11. Mo. Bruderer Wyss. Rapports de travail de droit privé. Comblent les lacunes de la législation sur l'égalité pour les handicapés (17.3866) **Oui**
- 29.11. Mo. Conseil national (CSSS-CN). Dépolitiser les paramètres techniques de la LPP (16.3350) **Non**
- 29.11. Mo. Maury Pasquier. Les partenaires survivantes sont des veuves comme les autres (17.3679) **Oui**
- 30.11. Transformation et extension des réseaux électriques. Loi (16.035) **Oui**
- 30.11. Mo. Conseil national (CTT-CN). Pour que les acteurs du marché postal suisse bénéficient d'une concurrence équitable (17.3011) **Non**
- 30.11. Mo. Conseil national (CTT-CN). Législation sur la poste (17.3012) **Oui**
- 30.11. Mo. Conseil national (CTT-CN). Inscrire dans la législation les instruments de surveillance du domaine de la poste (17.3013) **Oui**
- 30.11. Mo. Conseil national (Amherd). Service universel dans le domaine postal. Fixer des règles d'accessibilité différentes en fonction des régions (16.3481) **Oui**
- 30.11. Iv.ct. Tl. Offices de poste. Améliorer la qualité du réseau et renforcer le rôle des autorités communales dans la distribution territoriale (16.320) et Iv.ct VS. Offices de poste. Soutien à l'initiative cantonale du Tessin (17.302) **Oui**

Deuxième semaine Conseil des Etats

- 6.12. Mo. Conseil national (Portmann). Enregistrement de la durée du travail. Compléter immédiatement l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (14.3677) **Non**
- 6.12. Mo. Conseil national (Bigler). Commissions extraparlimentaires. Réduire leur nombre à l'essentiel (16.3967) **Non**
- 7.12. Sortons de l'impasse! Renonçons à rétablir des contingents d'immigration. Initiative populaire (17.030) **min I**

Troisième semaine Conseil national

- 13.12. Mo. Estermann. Retarder le départ à la retraite des militaires de carrière mettrait en péril le système de l'armée de milice! (17.3763) **Oui**
- 14.12. Po. Groupe C. Etudier la possibilité de faire financer les investissements en infrastructures par des partenariats public-privé (17.3527) **-**

Troisième semaine Conseil des Etats

- 13.12. Mo. Conseil national (CIP-CN). Remplacer le statut des étrangers admis à titre provisoire (17.3270) **Oui**
- 14.12. Iv.pa. CSSS-CE. Base légale pour la surveillance des assurés (16.479) **Non**

Première semaine – Conseil national

Lundi, 27 novembre 2017

Encouragement de la mobilité internationale en matière de formation durant les années 2018-2020 (17.031): la relation entre la Suisse et l'UE concernant Erasmus+ est insatisfaisante. La Suisse essaie de limiter les dégâts par le biais de solutions unilatérales. Le message du Conseil fédéral sur l'encouragement de la mobilité internationale en matière de formation durant les années 2018-2020 doit mettre à disposition les moyens pour favoriser la continuité de la solution mise en œuvre depuis 2014. Il faut approuver cette solution, même si elle n'est pas optimale pour la formation, car il n'y en a pas d'autres sur la table actuellement. Il faut néanmoins pousser à trouver une meilleure solution.

→ Travail.Suisse soutient la proposition du Conseil fédéral.

Mo. Conseil des Etats (CSEC-CE). Association à part entière de la Suisse au programme Erasmus plus à partir de 2021 (17.3630): cette motion exige du Conseil fédéral la reprise la plus rapide possible des négociations avec l'UE et à nouveau l'association à part entière de la Suisse au programme de l'UE à partir de 2021. La solution transitoire 17.031 n'est qu'un pis-aller et n'est pas vraiment satisfaisante car la sécurité juridique lui fait défaut pour ce qui concerne l'accès aux activités des programmes européens et aussi la possibilité de participer à la conception du développement des programmes.

→ Travail.Suisse recommande l'adoption de la motion.

Première semaine – Conseil des Etats

Mardi 28 novembre 2017 (à suivre mercredi 29 novembre au Conseil national)

Budget 2018 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2019-2021 (17.041) : le budget 2018 prévoyait un déficit de 13 millions de francs mais il n'incluait pas le rejet de la réforme Prévoyance vieillesse 2020 qui allégera la facture de 440 millions de francs en 2018. Malgré tout, le Conseil fédéral persiste à dire que la situation budgétaire reste tendue si l'on tient compte du projet fiscal 17, non intégré dans les chiffres. Pourtant, des excédents allant de 160 millions à près de un milliard de francs sont attendus pour les années 2019 à 2021 du plan financier. Les comptes 2018 seront sans doute meilleurs que le budget selon les données de ces dernières années. A nouveau en 2017, les comptes de la Confédération boucleront avec un excédent de recettes d'environ 800 millions de francs alors qu'un déficit de 250 millions de francs avait été budgétisé. Il est aussi prévu que la dette continue à baisser. Il est aussi fondamental que le personnel de la Confédération ne fasse pas l'objet de nouvelles détériorations de ses conditions de travail.

→ Travail.Suisse soutient les propositions d'augmenter certains montants pour la formation et l'apport de 295 millions de francs au fonds d'infrastructure ferroviaire. Le solde de l'excédent structurel de 245 millions de francs ne doit pas être utilisé pour réduire la dette de la Confédération, qui a suffisamment baissé. La Confédération, comme employeur, doit apporter sa contribution pour l'assainissement de la caisse de pension PUBLICA sans la lier à des mesures salariales au détriment du personnel de la Confédération.

Mercredi 29 novembre 2017

Mo. Baumann. Allocations familiales. Pour une répartition des charges équitable (17.3860): la motion veut introduire une répartition des charges inter-cantonale complète entre les caisses de compensation familiales dans tous les cantons. A l'heure actuelle, les cotisations varient fortement entre

les caisses de compensation familiales. Cela est dû au fait qu'il y a des branches qui comportent un taux élevé de parents comme travailleurs et travailleuses dont la masse salariale est faible si bien que l'on peut financer les prestations seulement avec des cotisations élevées. En revanche, dans les branches où travaillent d'abord des personnes célibataires gagnant très bien leur vie, la fixation des cotisations est beaucoup plus basse grâce à une masse salariale élevée et de faibles charges. Ces conditions ne sont pas équitables.

→ Travail.Suisse recommande l'adoption de la motion.

Mo. Bruderer Wyss. Rapports de travail de droit privé. Comblent les lacunes de la législation sur l'égalité pour les handicapés (17.3866): la motion demande le renforcement de la protection des handicapés par l'employeur privé contre les inégalités. Ce ne sont pas les handicaps physiques, mentaux ou psychiques qui doivent figurer au premier plan mais bien les qualifications et les compétences, qu'il faut estimer à leur juste mesure et valoriser, lors de postulations, d'engagement ou pour le niveau de rémunération. S'il s'avère qu'il est nécessaire d'adapter les conditions de travail, par exemple le poste de travail ou le temps de travail en raison d'un handicap, il faut le rendre obligatoire. Le droit des obligations en vigueur (CO) ou la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) ne protègent pas suffisamment contre la discrimination des handicapés dans le monde du travail de l'économie privée. Il existe déjà dans la LHand des réglementations pour les rapports de travail de droit public. Le moment est donc venu d'avoir une discussion politique sur les discriminations dues à un handicap dans les rapports de travail de droit privé et combler les lacunes correspondantes dans la législation. Le marché du travail doit devenir plus inclusif et sans discriminations. Pour ce faire, il faut que les deux chambres approuvent la motion.

→ Travail.Suisse recommande l'adoption de la motion.

Mo. Conseil national (CSSS-CN). Dépolitiser les paramètres techniques de la LPP (16.3350): la motion demande de dépolitiser les paramètres techniques du taux de conversion minimal et du taux d'intérêt minimal. Les deux paramètres sont déterminants pour le niveau de la rente de vieillesse et ont donc un caractère éminemment politique. Ils ont une fonction de garantie pour le montant de la rente et pour atteindre ainsi le but fixé par la Constitution fédérale. C'est pourquoi, à plusieurs reprises, on s'est opposé à une formule fixe ou à une délégation de compétence à un organe indépendant sur le plan politique. Il est important que l'on n'édicte pas des prescriptions rigides dans la phase actuelle de recherche d'une nouvelle version de la réforme de la prévoyance vieillesse.

→ Travail.Suisse recommande comme la CSSS du Conseil des Etats de suspendre la motion.

Mo. Maury Pasquier. Les partenaires survivantes sont des veuves comme les autres (17.3679) : la motion demande une correction du droit des assurances sociales pour supprimer l'inégalité de traitement faite aux couples de femmes vivant en partenariat enregistré. Pourtant, le partenariat enregistré est assimilé au mariage dans le droit des assurances sociales et le partenaire enregistré survivant est assimilé à un veuf. Dans l'AVS existe un traitement différencié entre femmes et hommes en cas de veuvage : les veuves sans enfant ont droit à une rente mais ce n'est pas le cas des veufs. Cette différence de traitement se justifie en raison de la réalité socio-économique des femmes dans le monde du travail. La partenaire survivante sans enfant n'a pas droit à une rente de veuve, même lorsqu'elle remplit les conditions de l'AVS, au motif qu'elle est assimilée à un veuf. Cette inégalité doit être supprimée.

→ Travail.Suisse recommande l'adoption de la motion.

Jeudi 30 novembre 2017 (à suivre éventuellement le mercredi 6 décembre au Conseil national)

Transformation et extension des réseaux électriques. Loi (16.035) : le projet prévoit de modifier la loi sur les installations électriques et la loi sur l'approvisionnement en électricité afin d'optimiser le cadre réglementaire en vue d'une amélioration et d'un développement des réseaux électriques suisses en temps voulu et conformément aux besoins. Travail.Suisse soutient en particulier l'enfouissement des lignes des réseaux de distribution pour des coûts d'environ 7,2 milliards de francs d'ici à 2050. Pour Travail.Suisse, cette loi n'est pas le cadre approprié pour discuter du soutien à apporter à l'énergie hydraulique, d'autant plus que la situation n'est pas urgente, les barrages recevant dès le 1^{er} janvier 2018 120 millions de francs par an à travers la prime pour la grande hydraulique. Il est aussi faux de permettre aux producteurs d'électricité de pouvoir répercuter tous leurs coûts de production sur les ménages, comme le veut le Conseil des Etats, abolissant ainsi la méthode du prix moyen. Toutefois, le compromis proposé par la CEATE du Conseil des Etats qui prévoit le maintien de la méthode du prix moyen sauf s'il s'agit d'électricité issue d'énergies renouvelables provenant des centrales de l'entreprise ou de centrales liées suisses, est un pas dans la bonne direction.

- Travail.Suisse invite le Conseil des Etats à maintenir la méthode du prix moyen qui répercute proportionnellement sur leurs clients captifs les bénéfices obtenus par les entreprises électriques du fait de leur libre accès au marché.

Jeudi 30 novembre 2017

Mo. Conseil national (CTT-CN). Pour que les acteurs du marché postal suisse bénéficient d'une concurrence équitable (17.3011) : la motion demande au Conseil fédéral d'adapter les lois et ordonnances actuelles pour garantir à l'ensemble des acteurs du marché postal suisse une concurrence équitable. Travail.Suisse et transfair, le syndicat du service public, ont déploré l'acceptation de cette motion par le Conseil national. Il est à craindre qu'avec cette motion les coûts engendrés pour la Poste ne soient pas indemnisés de manière adéquate et que les prestataires privés soient favorisés.

- Travail.Suisse recommande au Conseil des Etats de rejeter cette motion qui représente aussi une menace pour les conditions d'engagement usuelles de la branche.

Mo. Conseil national (CTT-CN). Législation sur la poste (17.3012) : elle demande d'adapter la législation sur la poste de manière à fixer les critères servant à mesurer l'accessibilité au niveau régional. Les agences postales doivent aussi pouvoir offrir tous les produits logistiques de la Poste, en particulier dans le domaine du trafic des paiements. Il faut néanmoins se soucier du fait que si les agences offrent les mêmes services que les offices de poste, elles peuvent employer du personnel non formé en matière de services postaux et donc rémunéré plus faiblement. Cela équivaut à un dumping salarial inacceptable. Travail.Suisse a salué l'acceptation massive de la motion par le Conseil national.

- Travail.Suisse recommande au Conseil des Etats de suivre la décision prise par le Conseil national et d'adopter cette motion.

Mo. Conseil national (CTT-CN). Inscrire dans la législation les instruments de surveillance du domaine de la poste (17.3013) : les instruments de surveillance dont dispose l'OFCOM doivent être précisés dans la législation, sur le modèle de ceux de Postcom, et complétés par des instruments de mise en œuvre.

- Travail.Suisse soutient cette motion et recommande au Conseil des Etats de l'adopter.

Mo. Conseil national (Amherd). Service universel dans le domaine postal. Fixer des règles d'accessibilité différentes en fonction des régions (16.3481) : la motion charge le Conseil fédéral d'adapter l'ordonnance sur la poste (OPO) pour fixer les règles d'accessibilité applicables au réseau

d'offices de poste et d'agences postales et aux services de paiement en fonction des différences entre les réalités régionales. La règle actuelle d'accessibilité de 90 pour cent se rapporte à l'ensemble de la population suisse et représente donc une moyenne. En d'autres termes, la prise en compte de critères d'accessibilité régionaux permettrait de limiter les inégalités d'accès entre régions urbaines et rurales. La pertinence de la moyenne nationale en tant qu'indicateur est très faible et doit être remise en question. La Postcom arrive d'ailleurs aussi à cette conclusion.

→ Travail.Suisse recommande l'adoption de la motion.

Iv.ct. TI. Offices de poste. Améliorer la qualité du réseau et renforcer le rôle des autorités communales dans la distribution territoriale (16.320) et Iv.ct VS. Offices de poste. Soutien à l'initiative cantonale du Tessin (17.302) : l'initiative cantonale tessinoise comporte plusieurs revendications. L'une d'entre elles veut donner plus de poids aux réclamations concernant les modifications du réseau territorial des offices de poste adressées à Postcom qui n'émettrait plus seulement des recommandations mais prendrait des décisions formelles sujettes à recours. Il s'agit aussi de mener une réflexion de fond concernant l'adéquation des critères d'accessibilité et d'améliorer la formation et les conditions de travail du personnel des agences. L'initiative du canton du Valais vise à appuyer la démarche tessinoise.

→ Travail.Suisse soutient les initiatives cantonales du canton du Tessin et de celui du Valais.

Deuxième semaine – Conseil des Etats

Mercredi 6 décembre 2017

Mo. Conseil national (Portmann). Enregistrement de la durée du travail. Compléter immédiatement l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (14.3677) : la motion demande de renoncer à l'obligation d'enregistrer le temps de travail dans l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail s'il existe une réglementation séparée sur l'enregistrement du temps de travail provenant des partenaires sociaux. Le 1^{er} janvier 2016, un compromis des partenaires sociaux est déjà entré en vigueur permettant de renoncer ou d'alléger l'enregistrement du temps de travail à certaines conditions. Une réglementation encore plus poussée n'est pas indiquée car l'enregistrement du temps de travail est un outil déterminant pour pouvoir garantir vraiment les normes contraignantes de la loi sur le travail pour protéger la santé des travailleuses et des travailleurs. Comme l'ont montré les résultats juste publiés du « Baromètre. Conditions de travail » de Travail.Suisse, le stress et les risques psycho-sociaux, ainsi que le recul des possibilités d'aménager son temps de travail, figurent déjà aujourd'hui comme les éléments des conditions de travail jugés le plus négativement par les travailleuses et travailleurs indigènes. Il faut rejeter d'autres dérégulations à bien plaisir.

→ Travail.Suisse recommande le rejet de la motion.

Mo. Conseil national (Bigler). Commissions extraparlimentaires. Réduire leur nombre à l'essentiel (16.3967) : la motion demande, d'un côté, une réduction du nombre de commissions extraparlimentaires d'un tiers et, de l'autre, une limite d'âge selon l'âge de référence de la retraite pour les membres de ces commissions. Les commissions extraparlimentaires jouent un rôle important dans le système de milice de la politique suisse. Elles procurent à l'administration fédérale des compétences spécialisées externes et garantissent l'inclusion suffisamment précoce de tous les cercles intéressés, ce qui favorise un processus décisionnel bien soutenu et efficace. Aujourd'hui déjà, on examine périodiquement la raison d'être des commissions parlementaires existantes ; une réduction générale

d'un tiers d'entre elles et une limite d'âge font peu de sens. La limitation de la période de fonction garantit déjà aujourd'hui un renouvellement permanent de la composition de ces commissions et on ne voit pas de raison concluante à vouloir exclure des personnes ayant dépassé l'âge de la retraite.

→ Travail.Suisse recommande le rejet de la motion.

Jeudi 7 décembre 2017

Sortons de l'impasse! Renonçons à rétablir des contingents d'immigration. Initiative populaire (17.030) : l'initiative demande de biffer les articles 121a et 197, chiffre 11, de la Constitution fédérale. La mise en œuvre de l'initiative sur l'immigration de masse via l'article 21 LEtr ne met pas en danger les accords bilatéraux avec l'UE et, en même temps, améliore, grâce à l'obligation de communiquer les postes vacants, les chances sur le marché du travail des groupes de personnes discriminées. Le but de l'initiative RASA est ainsi atteint selon Travail.Suisse. Voter sur cette initiative recèle un grand risque politique. Au cas où l'initiative ne serait pas retirée, il faut prévoir un contre-projet.

→ Travail.Suisse recommande de suivre la minorité I.

Troisième semaine – Conseil national

Mercredi 13 décembre 2017; interventions du DDPS

Mo. Estermann. Retarder le départ à la retraite des militaires de carrière mettrait en péril le système de l'armée de milice! (17.3763) : en été 2017, le Conseil fédéral a indiqué vouloir relever l'âge de la retraite de 60 à 65 ans de catégories particulières de personnel - outre les militaires de carrière sont concernés aussi les gardes-frontière et le personnel de rotation de la DDC. Cette intention a de graves conséquences pour les catégories professionnelles concernées. Il s'agit aujourd'hui d'un système équilibré où la retraite anticipée vient compenser les inconvénients subis pendant la carrière professionnelle. Dans le cas des militaires de carrière, il s'agit de la compensation des heures supplémentaires et le renoncement à diverses allocations – comme pour le travail de nuit ou du dimanche. L'augmentation prévue de l'âge de la retraite conduira à une transformation très importante des carrières professionnelles en vigueur jusqu'ici. Il en résultera des dépenses supplémentaires financières et de personnel considérables. Il faut compter rien que pour les militaires de carrière avec 400 postes supplémentaires. L'augmentation de l'âge de la retraite n'est donc ni sensé sur le plan du personnel ni sur le plan financier.

→ Travail.Suisse recommande l'adoption de la motion.

Jeudi 14 décembre 2017 ; Interventions parlementaires relevant du DFF

Po. Groupe C. Etudier la possibilité de faire financer les investissements en infrastructures par des partenariats public-privé (17.3527) : le postulat demande d'étudier la mise sur pied d'un fonds d'infrastructure public-privé. Il permettrait aussi aux investisseurs institutionnels suisses de diversifier davantage leurs placements fiduciaires. Travail.Suisse se montre assez sceptique quant à la nécessité d'un tel fonds. La situation financière de la Suisse est très bonne et, si la politique budgétaire était moins rigide, la Confédération serait aussi moins limitée pour répondre aux besoins d'investissements. En d'autres termes, de tels partenariats pourraient justifier la politique budgétaire actuelle alors que Travail.Suisse plaide pour son assouplissement.

→ Travail.Suisse recommande, en cas d'acceptation du postulat, que la Confédération y donne suite de manière critique.

Troisième semaine – Conseil des Etats

Mercredi 13 décembre 2017

Mo. Conseil national (CIP-CN). Remplacer le statut des étrangers admis à titre provisoire (17.3270) : après renvoi de la motion à la commission des institutions politiques du Conseil des Etats pour éclaircir certains points, c'est au Conseil des Etats de se pencher sur la question d'améliorer le statut des personnes admises à titre provisoire. Comme il est largement constaté, la plupart de ces personnes restent durablement en Suisse et le terme « provisoire » prête à confusion. Lors des derniers débats sur cette motion, il a été rappelé que la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales demandent d'accepter cette motion. Travail.Suisse soutient aussi cette motion et l'idée qui vise à améliorer la situation actuelle des personnes au bénéfice de l'admission provisoire. L'intégration sociale et professionnelle des admis provisoires est entravée par ce statut mal connu des employeurs. Permettre une intégration active sur le marché du travail par les offices régionaux de placement serait une option positive à la fois au niveau social et économique. L'amélioration de l'intégration et de l'accès au marché du travail figure dans l'intérêt des personnes concernées, mais également de la société en général. Ces objectifs figurent notamment dans l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié et dans le cadre de la volonté politique de favoriser le potentiel de main-d'œuvre indigène en Suisse.

→ Travail.Suisse recommande d'adopter la motion.

Jeudi 14 décembre 2017

Iv.pa. CSSS-CE. Base légale pour la surveillance des assurés (16.479) : la LPGA doit être modifiée de façon à ce qu'il existe une base légale suffisante pour l'observation des assurés dans les assurances sociales. La CrEDH a fait le constat que la surveillance des assurés en Suisse se fait sans base légale suffisante. Le projet doit maintenant régler les conditions d'une surveillance, les mesures de surveillance admissibles et aussi les lieux qui se prêtent à une surveillance. Les propositions de la CSSS-CE vont bien au-delà du but recherché et de ce que prévoit le Conseil fédéral et sont contraires au principe de proportionnalité selon Travail.Suisse. Alors que dans le code de procédure pénale il existe un cadre restrictif pour la surveillance et une procédure contrôlée par les tribunaux, les droits fondamentaux dans les assurances sociales seraient limités dans une procédure administrative sans contrôles indépendants. En outre, on permettrait l'utilisation d'émetteurs GPS et des enregistrements sonores et on pourrait prolonger aussi la durée d'une observation.

→ Travail.Suisse recommande le renvoi du projet pour être modifié fondamentalement. Si le projet devait être débattu, Travail.Suisse recommande de soutenir les propositions de la minorité Rechsteiner.